



CONSEIL D'ÉTAT

section de législation

avis 69.292/4
du 20 mai 2021

sur

un projet d'arrêté du Gouvernement wallon 'relatif au congé
pour mission au sein d'un service commun à la Région et à la
Communauté française'

Le 27 avril 2021, le Conseil d'État, section de législation, a été invité par la Ministre de la Fonction publique, de l'Informatique, de la Simplification administrative, en charge des allocations familiales, du Tourisme, du Patrimoine et de la Sécurité routière de la Région wallonne à communiquer un avis, dans un délai de trente jours, sur un projet d'arrêté 'relatif au congé pour mission au sein d'un service commun à la Région et à la Communauté française'.

Le projet a été examiné par la quatrième chambre le 20 mai 2021. La chambre était composée de Martine BAGUET, président de chambre, Luc CAMBIER et Bernard BLERO, conseillers d'État, et Anne-Catherine VAN GEERSDAELE, greffier.

Le rapport a été présenté par Stéphane TELLIER, auditeur.

L'avis, dont le texte suit, a été donné le 20 mai 2021.

*

Comme la demande d'avis est introduite sur la base de l'article 84, § 1^{er}, alinéa 1^{er}, 2°, des lois 'sur le Conseil d'État', coordonnées le 12 janvier 1973, la section de législation limite son examen au fondement juridique du projet, à la compétence de l'auteur de l'acte ainsi qu'à l'accomplissement des formalités préalables, conformément à l'article 84, § 3, des lois coordonnées précitées.

Sur ces trois points, le projet appelle les observations suivantes.

EXAMEN DU PROJET

PRÉAMBULE

Les alinéas 6 et 7 seront complétés par la date à laquelle chacune des formalités préalables qui y est respectivement visées, a été accomplie.

DISPOSITIF

Article 2

Dans la phrase liminaire, les mots « et modifié par les arrêtés du Gouvernement des 31 janvier 2013, 26 juin 2014 et 27 octobre 2016 » seront remplacés par les mots « et modifié en dernier lieu par l'arrêté du Gouvernement wallon du 22 avril 2021 ».

LE GREFFIER

LE PRÉSIDENT

Anne-Catherine VAN GEERSDAELE

Martine BAGUET